

LUTTE CONTRE LA DENGUE

Comment préserver de la dengue personnes âgées et personnels



DANS LES MAISONS DE RETRAITE

1

En éliminant les gîtes Larvaires à l'intérieur et l'extérieur de l'établissement :

- éliminer toutes les eaux stagnantes contenues dans des récipients (sous-pots, cuvettes, gouttières, pneus...)
- appeler le service technique de votre mairie pour vous aider en cas de problème ou de question



2

En protégeant les personnes âgées des piqûres des moustiques:

- moustiquaires aux fenêtres et sur les lits
- produit anti-moustiques adapté au local (plaquettes anti-moustiques)
- crèmes ou lotions anti-moustiques adaptées aux peaux sensibles et réactives, à appliquer régulièrement



3

En avertissant le médecin traitant

dès que la personne âgée a de la fièvre afin qu'elle consulte rapidement. Ainsi, selon le diagnostic :

- Le cas pourra être déclaré, et le service technique de la commune interviendra rapidement pour traiter l'établissement.
- La personne suspectée d'avoir la dengue devra impérativement mettre un produit anti-moustique et rester sous une moustiquaire durant 4 à 5 jours, dans la mesure du possible.

Pour tous renseignements complémentaires appelez :

Direction des Affaires Sanitaires et Sociales de la Nouvelle-Calédonie : 24 37 29

Institut Pasteur de Nouvelle-Calédonie : 27 33 90

Direction de l'Action Sanitaire et Sociale de la province Sud : 24 25 85

Direction des Affaires Sanitaires et Sociales et des Problèmes de Société de la province Nord : 47 72 30

Service Municipal d'Hygiène de la ville de Nouméa : 27 78 61

Service Technique de votre mairie